

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur de Mallefougasse

Le 24 décembre 2015

Demande de recouvrement de dettes à la demande de Jean-Baptiste Bisot envers la femme et les héritiers de Michel Gaubert fait par Jean-Claude Amenc juge de Cruis.

L'an mille sept cent quarante-neuf et le huit juillet, à la requête de Jean-Baptiste Bisot trésorier de la commune de Cruis son domicile en l'année mille sept cent quarante-six, certifie je Jean Claude Amenc juge ordinaire de ce lieu de Mallefougasse, immatriculé au greffe dudit lieu domicilié au lieu de Cruis soussigné, ai bien et dûment ce jour donné assignations aux hoirs (héritiers) de Michel Gaubert, travailleurs de ce lieu de Mallefougasse d'être et de comparaitre par-devant monsieur le lieutenant général au siège de la ville de Sisteron huit jours après ladite de ce exploit de ce mois, condamne au payement de la somme de six livres onze sols et quatre deniers que lesdits hoirs se trouvent contenir en somme expédié audit Bisot ladite année 1746 audit Cruis pour 273 livres onze sols et six deniers à raison s de six deniers pour fixer ensemble au solde par lieux, intérêts et de part néanmoins les dix livres consenties que ledit Bisot le colloque sur les biens desdites droits et dépende pour un seul et unique exploit attendu que ceux-ci sont en friche depuis longtemps, lui déclarant qu'il constitué pour son présent et cette cause en la personne de Cécile Gaubert femme de feu Michel Gaubert et baille la présente copie ainsi je l'atteste, lequel a dit que tous frais et consent que ledit Bisot se colloque par un seul exploit pour ladite baille de mille sept cent quarante-six et même pour la taille de ses biens de l'année mil sept cent quarante-neuf donnée à Michel Gaubert trésorier de de la cour dudit Cruis auquel il contera.

Y la ... approuver et l'écrire (signature C Amenc)